

Question écrite de Katrin Jadin au Ministre des Entreprises publiques concernant l'avenir de la ligne 42

Dépôt: 17/12/2013

Question: Il y a quelques mois, on voyait se manifester l'inquiétude des régions dont les lignes ferroviaires qui avaient été classées par Infrabel en catégorie C en vue de l'établissement du plan pluriannuel d'investissements 2013-2025. Parmi ces lignes se trouvait la ligne 42 Liège-Gouvy, qui relie la région liégeoise au Grand-Duché du Luxembourg, très importante pour l'Est de la Belgique. Cette ligne est en effet empruntée par de nombreux navetteurs, assure un rôle touristique et a de surcroît un profil international. Entre-temps, le "Plan Pluriannuel d'Investissements" (PPI) de la SNCB a été adopté en Conseil des ministres en juillet 2013. 1. a) Quel est le sort réservé par ce PPI à la ligne 42? b) Son maintien est-il prévu à long terme? 2. Quelles seront les lignes maintenues en catégorie C d'investissements, et donc vouées à être abandonnées dans le futur?

Réponse: Dans sa décision du 19 juillet 2013 concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement 2013-2025 du Groupe SNCB, le Conseil des ministres a précisé que le maintien en état de l'ensemble des lignes du réseau sera assuré sur toute la durée du plan, et ce notamment pour les lignes de catégorie "C" qui desservent les zones les moins densément peuplées du pays.